Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 060-216000430-20261029-692026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département OISE

EXTRAIT N°69/2026 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
19 octobre 2026

Date d'affichage de la convocation
19/10/2026

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Séjour neige 2027

L'an deux mille vingt-six et le 29 octobre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, VOISIN FONTANET Guy, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie, BATAILLE Richard, ARHUR Sylviane, ARHUR Ludovic, GUYOLARD Yannick

Pouvoirs : CARTIER Flavie à STAELENS Isabelle, NAEGLE Laetitia à MONVOISIN Patrice

Absents : MARECHAL Philippe

Secrétaire de séance : MARION Antoine

Madame le Maire rappelle aux membres présents que chaque année les écoliers de la classe de CM2 partent en Séjour Neige. Les enfants partiront du 20/02/2027 au 27/02/2027. Le séjour aura lieu à ABONDANCE. Le coût par élève est de 945 € sachant qu'il y a 18 élèves à ce jour.

Une participation financière à hauteur de la moitié du coût du séjour soit 472.5€ est demandée aux familles.
Chaque famille aura la possibilité de régler en 1, 2, 3, 4, 5,6 ou 7 fois à conditions de venir le signaler en mairie (tableau ci-joint).
Dans ces conditions, un titre exécutoire sera émis chaque mois et envoyé aux familles.
Les familles qui bénéficient d'aide de la CAF, de leur comité d'entreprise ou de chèque vacances pourront directement les donner à Océane Voyages. Ces aides viendront en déduction de la somme dont elles doivent s'acquitter.

Madame le Maire demande aux membres présents l'autorisation de signer la convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte les propositions de Madame le Maire
- Autorise Madame le Maire à signer la convention,

Vote à l'unanimité

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué
Patrice MONVOISIN

MAIRIE DE BALAGNY-SUR-THERAIN (Oise)

Pour copie conforme,
Le 30/10/2026
Le Maire,
Isabelle MORELLE

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 060-216000430-20261029-692026-DE

1 fois	2 fois	3 fois	4 fois	5 fois	6 fois	7 fois
472.50	236.25	157.50	118.13 (2) 118.12 (2)	94.50	78.75	67.50